



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1882

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Equipements culturels et collectifs artistiques : Attribution de subventions pour l'année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017**  
**Délibération n° 2017-1882**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Equipements culturels et collectifs artistiques : Attribution de subventions pour l'année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

La culture constitue à la fois un levier de développement économique, un élément propre à la création du lien social, un moyen essentiel d'émancipation et une condition nécessaire au rayonnement et à l'attractivité de la collectivité et de son territoire.

La Métropole concourt à atteindre ces objectifs, en soutenant financièrement un certain nombre d'établissements culturels et de collectifs artistiques.

Cette implication permet ainsi de soutenir la création et la production artistique et constitue une aide à la diffusion de spectacles pluridisciplinaires. Elle favorise, en outre, le rayonnement national et international d'une Métropole créative, dotée d'une activité culturelle dynamique, innovante et attractive. Enfin, elle participe au développement culturel local en favorisant une meilleure insertion sociale de la création artistique, avec la volonté de développer une politique d'élargissement des publics.

**II - Modalités de financement pour l'année 2017**

Pour 2017, la Métropole souhaite reconduire le soutien apporté à 20 équipements culturels et à 2 collectifs artistiques ayant pour objet le spectacle vivant.

Conformément à son cadrage budgétaire pour l'exercice 2017, l'ensemble des subventions attribuées se voit appliquer une baisse de 6 %, à l'exception de la subvention à l'Opéra de Lyon, diminuée de 3 %, en raison du poids que représente la masse salariale dans le budget global de l'équipement, qui en fait le plus gros pourvoyeur d'emplois culturels permanents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; et de sa place singulière dans l'écosystème artistique et culturel métropolitain.

La Métropole soutient, de même, l'association « Culture pour tous », qui permet aux bénéficiaires des minimas sociaux d'accéder à l'offre culturelle du territoire. Eu égard à la fragilité des publics concernés, la subvention attribuée est reconduite au même montant.

Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires). Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de pratiquer une diminution des prix des billets pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole, précisant notamment les modalités de versement de la subvention.

Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre dès que possible les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice 2016 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

### **III - Propositions pour l'année 2017**

Les organismes culturels concernés par le soutien de la Métropole pour 2017 sont les suivants :

#### **1° - Les grandes scènes de rayonnement national ou international**

Ces équipements jouent, par leurs capacités de production, un rôle important dans l'écosystème de la création artistique (accueil de compagnies en résidence, coproductions avec les autres théâtres de la Métropole, visibilité des compagnies diffusées, etc.). Par leur taux de fréquentation, l'ampleur de leur activité artistique et la reconnaissance dont elles bénéficient, tant au niveau national qu'international, ces scènes forment chacune un lieu de référence qui contribue au rayonnement du territoire.

##### **a) - L'Opéra national de Lyon**

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par monsieur Serge Dorny et dont les orientations sont fixées par la convention cadre 2016-2018 approuvée par délibération du Conseil n° 2015-0844 du 10 décembre 2015. Elles comportent notamment, dans le domaine lyrique, chorégraphique et de concert, des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale, de développement d'une politique audiovisuelle et d'actions en matière éducative et culturelle. Ces orientations concernent la recherche de l'excellence artistique prenant en compte l'étendue du répertoire lyrique et des écritures chorégraphiques (français et étranger, du baroque à nos jours) ainsi que la diversité de la création contemporaine ; la permanence des missions du ballet en tant que compagnie de création et de répertoire classique et contemporain ; la valorisation des forces artistiques permanentes et des métiers techniques et administratifs de l'Opéra ; l'inscription de l'Opéra national de Lyon dans des réseaux de collaboration, notamment par le développement d'une politique de commandes, de production et d'échanges avec les principaux théâtres lyriques à l'échelle européenne et mondiale ; la mise en œuvre et l'adaptation d'une politique de formation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes français et étrangers, en cohérence et en synergie avec les institutions d'enseignement spécialisé du réseau national et régional ; l'inscription dans une politique de médiation culturelle innovante et citoyenne, orientée vers l'élargissement des publics ; le développement d'une politique d'implication territoriale, de production et de diffusion décentralisées, s'appuyant également sur le développement de nouvelles modalités de diffusion, notamment à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ; et, enfin, la recherche d'un respect des principes de développement durable dans la conduite de ces missions.

L'effectif permanent de l'Opéra est de 370 postes, dont 87 personnels administratifs, 113 personnels techniques et 170 personnels artistiques, à quoi il faut ajouter 116 enfants pour la maîtrise dont 108 sous contrat.

Sur la prochaine saison, sont prévus 9 opéras pour un total de 55 représentations, auxquels s'ajoutent 3 opéras de poche et/ou hors les murs (Croix Rousse, Radiant) pour 19 représentations ; sont également programmées dans ce cadre des collaborations avec le TNP dont « le Journal d'un Disparu ». Ces propositions regroupent 7 nouvelles productions et une création mondiale. Le ballet présentera 9 productions pour 26 représentations. L'Opéra se produira en tournée en Finlande et en Chine (10 représentations au total).

Sur un budget prévisionnel 2017 de 36 385 743 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Opéra national de Lyon par une subvention "complément de prix" de 2 919 391 € TTC (2 859 344,41 € HT avec 60 046, 23 € de TVA), soit 8,02 % du budget. Les autres financeurs prévisionnels sont la Ville de Lyon (à travers une subvention de 6 535 104 € et la mise à disposition de personnels à hauteur de 10 288 000 €), l'Etat (6 043 817 €) et la Région (2 859 198 €).

##### **b) - Le Théâtre national populaire (TNP)**

Ce centre dramatique national, situé à Villeurbanne, géré sous la forme d'une SARL, est dirigé par monsieur Christian Schiaretti. Son projet artistique s'inscrit dans la continuité de l'action conduite depuis 2002 organisée autour de quatre axes principaux : la mémoire (consolidation de l'exposition permanente, projets de création d'ouvrage retraçant l'histoire du TNP, préparation du centenaire du lieu) ; la reconstitution de la troupe permanente de 12 comédiens constituant l'identité du théâtre et permettant d'alterner créations artistiques et constitution d'un répertoire ; la transmission à travers l'accompagnement sur deux années pleines de compagnies repérées et la formation initiale de jeunes metteurs en scène intégrés à la vie et l'activité quotidienne du TNP ; enfin, le public au travers d'actions d'éducation artistique et culturelle, de projets participatifs mettant en relation artistes et habitants et d'un travail de sensibilisation en direction des usagers du TNP.

La fréquentation annuelle s'élève à près de 80 000 spectateurs au siège et hors tournées sur le territoire national et international. Sur la saison 2016-2017, le TNP présente environ 8 créations (dont 3 de son directeur et 5 résidences de création) pour une trentaine de spectacles et plus de 220 représentations.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 9 643 565 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNP, par une subvention "complément de prix" de 455 900 € TTC (446 523,02 € HT) soit environ 4,72 % du budget. Le budget prévisionnel comprend par ailleurs des financements de l'Etat (4 407 444 €), de la Ville de Villeurbanne (2 192 271 €) et de la Région (489 716 €).

### **c) - La Maison de la danse**

Située à Lyon 8° et gérée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Maison de la danse est dirigée par madame Dominique Hervieu. Depuis sa fondation en 1980, la politique générale de ce lieu est d'amener le plus large public à découvrir la danse sous toutes ses formes dans un souci constant d'exigence artistique, et de témoigner des formes des répertoires classiques et traditionnels comme des démarches contemporaines et émergentes.

Sont inscrites dans son projet artistique des missions de diffusion notamment au travers de l'accueil d'une quarantaine de compagnies pour plus de 170 représentations de danse contemporaine, urbaine, classique, néo-classique, traditionnelle, moderne, avec cependant une attention particulière portée à la création contemporaine française et internationale. Elle a accueilli 134 535 spectateurs la saison passée. Elle mène également des missions de soutien aux compagnies et de coproduction par exemple au travers de résidences de création, de la mise à disposition de son studio ou de son engagement dans trois coproductions en moyenne par saison. Enfin, elle poursuit des missions d'action culturelle (actions pédagogiques, d'expertise auprès de professionnels, actions vidéos, etc.). Dans le cadre de ses partenariats, elle mène un travail de « délocalisation » de certains de ses spectacles dans des lieux de la Métropole, comme l'Espace Albert Camus (Bron), le NTH8, le Musée des Confluences ou le Radiant. Elle maintient également ses partenariats ponctuels avec des théâtres qui souhaitent proposer à leur public des places sur certains spectacles de la programmation. Par son site Numeridanse.tv, la Maison de la danse constitue un lieu ressources, identifié et reconnu fédérant de nombreux partenaires français (CND, CCN, compagnies, etc.). Avec 489 520 sessions et 343 217 visiteurs uniques en 2015, le site voit sa fréquentation augmenter de plus de 73 %.

Sur un budget prévisionnel total de 7 375 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la danse par une subvention "complément de prix" de 328 428 € TTC (321 496,57 € HT) soit environ 4,45 % du budget. Les autres financements prévisionnels proviennent de la Ville de Lyon (1 970 152 € subvention et personnel mis à disposition compris), de l'État (929 439 €) et de la Région (423 197 €).

### **d) - Les Célestins - Théâtre de Lyon**

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par madame Claudia Stavisky et monsieur Marc Lesage, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au même cahier des charges que celui d'un centre dramatique national.

Chaque année, la programmation accueille environ 80 000 spectateurs par an (dont 70 000 au siège) avec près de 250 représentations et 26 spectacles. L'activité de production et de coproduction, permet 5 créations, dont une de sa directrice, et plusieurs coproductions.

Le théâtre des Célestins développe en outre des activités de médiation illustrées par exemple par le projet Senssala, projet de pratique artistique avec les habitants de Vaulx-en-Velin à partir de la fable de Philippe Dujardin « La Chose Publique » et ayant notamment donné lieu pour 250 élèves de 4° de 3 collèges de Vaulx-en-Velin (Barbusse, Valdo et Aimé Césaire) à 72 heures de travail en classe, 15 heures d'ateliers de théâtre aux Célestins, des visites guidées des Célestins, et pour de nombreux Vaudais participants des ateliers de pratique artistique (improvisations, jeu du comédien, écriture, musique, cirque), et notamment plus de 130 heures d'ateliers dirigés par 6 intervenants, 5 artistes et 1 auteur-chercheur. La restitution a eu lieu en décembre 2016 au Centre culturel communal Charlie Chaplin et au Théâtre des Célestins.

Sur un budget prévisionnel de 8 590 212 €, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins-Théâtre de Lyon par une subvention de 273 540 €, soit 3,18 % du budget. Le budget prévisionnel comprend, par ailleurs, des financements de la Ville de Lyon (4 839 381 €) et de l'État (4 000 €).

### **e) - Le Théâtre Nouvelle Génération (TNG)**

Labellisé centre dramatique national par l'État et géré par une Société coopérative et participative (SCOP), cet établissement, dirigé par monsieur Joris Mathieu, réunit le TNG et le Théâtre des Ateliers à Lyon 2°.

Lieu dédié à la recherche et à la création, notamment par l'accueil d'équipes artistiques en création dans ces 4 salles, il propose, avec 141 levers de rideau pour 21 spectacles, une programmation de théâtre dans la diversité de ses formes (numériques, chorégraphiques, d'objets, plastiques, etc.) à destination des publics de la toute petite enfance aux adultes, pour une fréquentation de plus de 18 000 spectateurs. La tournée de la dernière création de Joris Mathieu *Hikikomori* représente 61 dates. Globalement, la mission de création de ce CDN permet de présenter lors d'une saison environ 6 créations, dont celle de son directeur (« Artefact » en avril 2017).

Le TNG porte également des missions de formation et d'action culturelle à travers des ateliers de pratique théâtrale ou d'écriture, des rencontres avec les équipes artistiques (metteurs en scène, scénographes, auteurs, acteurs, dont certains sont en résidence), des visites du théâtre.

Le manifestation biennale No(s) Futur(s), qui a eu lieu à l'automne 2016, a présenté une programmation autour des problématiques d'anticipation et de projection du futur à travers des propositions artistiques ainsi que des débats, des conférences ou des ateliers. Cet événement, qui s'accompagne en outre d'un stage international de recherche artistique mené avec des adolescents finlandais, brésiliens et roumains, a été construit par le TNG avec ses partenaires français et suisse (Nantes, Strasbourg et Genève) qui présentait sur la même période une programmation labellisée No(s) Futur(s). À l'échelle métropolitaine, cet événement a été accueilli au Théâtre de la Renaissance à Oullins. La saison prochaine verra une nouvelle édition de Micro Mondes, festival des arts immersifs.

Le TNG mène, par ailleurs, des partenariats avec d'autres équipements ou événements culturels de la Métropole (Les Célestins pour l'accueil de 2 spectacles ou GRAME pour l'accueil de 2 concerts).

Sur un budget prévisionnel 2017 de 3 253 530 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix", de 83 942 € TTC (82 215,48 € HT), soit 2,58 % du budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (1 256 121 €), la Ville de Lyon (1 097 261 €), la Région (195 886 €) et le Département du Rhône (24 485 €).

#### **f) - Le Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape (CCNR)**

Installé à Rillieux-la-Pape et géré par une association, cet équipement, labellisé par l'État centre chorégraphique national et dirigé par monsieur Yuval Pick, est à la fois un lieu de fabrique et une compagnie chorégraphique composée de 5 danseurs disposant d'un répertoire constitué de grandes pièces et plusieurs pièces de format plus modeste.

Par ses tournées, cette équipe artistique s'inscrit dans le paysage chorégraphique national (Paris, Niort, Bordeaux, Dijon) et international (Bulgarie, Eindhoven, Saint Pétersbourg, Varsovie). De plus, le CCNR accueille des artistes et compagnies provenant notamment de l'international (Japon, Pays-Bas, États-Unis). Au travers de ses résidences, le CCNR accompagne également les artistes émergents dans leur phase de recherche, d'acquisition de connaissances et de renforcement d'un langage chorégraphique. En parallèle, il propose des programmes de formation pour danseurs professionnels en lien avec l'activité artistique (cours ouverts tout au long de la saison, workshops, etc.).

Le CCNR mène, par ailleurs, des activités de sensibilisation en direction du milieu scolaire et universitaire, des amateurs, des publics en difficulté ou éloignés de l'offre culturelle, à l'image du projet *Dîtes Rillieux*, création pour 20 danseurs amateurs élaborée avec les habitants de Rillieux.

Enfin, sélectionné par le Centre des Monuments Nationaux, Yuval Pick a également créé le projet *Hydre* dans le cadre du programme Monuments en Mouvement, dont la Première a eu lieu à Brou, avant d'être reprise à Cluny, Carcassonne ou encore à Lille.

Sur un budget prévisionnel 2017 total de 1 188 392 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux-la-Pape par une subvention de 18 800 €, soit 1,58 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'Etat (683 700 €), la Région (195 000 €) et la Ville de Rillieux-la-Pape (100 000 €).

#### **2° - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération**

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes associés.

**a) - Le Théâtre de la Croix-Rousse**

Situé à Lyon 4° et géré sous la forme d'une association, le Théâtre de la Croix-Rousse, dirigé par monsieur Jean Lacornerie, s'attache à présenter une diversité de spectacles musicaux adaptés au plateau du théâtre (opéra de chambre, comédie musicale, concert, etc.) ainsi que des œuvres du répertoire dramatique et des créations théâtrales.

Ses missions de création et de production se déclinent autour, d'une part, des créations initiées par son directeur et ayant vocation à être présentées en tournée en France et à l'international et, d'autre part, des compagnonnages sur la durée et des coproductions financières ou par la mise à disposition de l'équipe technique et du plateau du lieu.

L'axe de diffusion s'appuie sur une programmation en 2015-2016 de 23 spectacles pour environ 130 représentations au siège et l'accueil de plus de 50 000 spectateurs, 25 représentations de 3 spectacles et plus de 12 000 spectateurs en tournée. Cette diffusion fait le choix de la prise de risque par la diffusion de spectacles en séries (5 à 10 représentations).

Le Théâtre de la Croix Rousse développe des partenariats avec différentes structures culturelles telles que la Villa Gillet, le Festival Sens interdits, la Biennale de la Danse et l'Opéra de Lyon. La collaboration privilégiée avec le Théâtre de la Renaissance se poursuit autour de co-accueils, de productions partagées et en vue éventuellement de l'harmonisation de leur programmation, de coproductions et d'actions de médiations portées conjointement.

Le théâtre mène un travail d'action culturelle et d'éducation artistique au travers d'actions de médiation auprès de publics divers (ateliers, visites, rencontres, etc.). Parallèlement, il met en œuvre des projets participatifs avec de nombreux groupes issus de milieux associatifs et éducatifs (écoles et collèges, séniors, centre social, groupes amateurs) en lien avec une dizaine d'artistes intervenants. Cet axe a donné lieu à la création de Variations Citoyennes sous la conduite de Jean Lacornerie et restitué en juin 2016. Le prochain projet, Français du Futur, sera mené sur 2 années par Abdelwaheb Sefsaf, par ailleurs artiste associé du théâtre.

Sur un budget prévisionnel d'environ 2 756 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" de 79 524 € TTC (77 888,34 € HT avec 1 635,66 € de TVA), soit 2,89 % de son budget. Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (1 126 444 €), Etat (450 000 €) et Région (370 000 €).

**b) - Le Toboggan**

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu depuis 1996, géré en régie autonome personnalisée, il regroupe plusieurs équipements : un théâtre, un cinéma, un espace d'exposition et une médiathèque.

Actuellement labellisé Plateau danse et Scène régionale, son théâtre offre une programmation pluridisciplinaire tout en mettant l'accent sur la danse et ayant accueilli 14 500 spectateurs la saison précédente. Se voulant ancré dans son territoire, il met de plus en plus en avant des propositions à destination du grand public. Oeuvrant à une mission de diffusion culturelle, il développe un programme d'action culturelle et de sensibilisation, et tend, pour ce qui est de la production, à accompagner des projets de petite dimension, avec notamment des prêts de plateau durant diverses périodes.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 654 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention de 57 434 €, soit 3,47 % de son budget. Les autres financements attendus sont les suivants : Ville de Décines Charpieu (600 000 € de subvention et 406 550 € de mise à disposition de personnel), Région (110 790 €), Etat (57 500 €).

**c) - Le Théâtre de la Renaissance**

Scène régionale située à Oullins, gérée en régie autonome personnalisée et dirigée par monsieur Gérard Lecointe, le Théâtre de la Renaissance développe un projet artistique autour des formes de spectacle musical. Constitué de 3 salles, ce lieu permet l'accueil de nombreuses compagnies en résidence et en création. Il apporte de plus un soutien à plusieurs créations de spectacles musicaux tous styles confondus, par une aide matérielle et/ou financière (en 2015-2016, 4 créations ont ainsi bénéficié d'un apport en coproduction).

Outre les liens privilégiés avec des artistes associés (les Percussions Claviers de Lyon, Éric Massé) et le Théâtre de la Croix-Rousse, la Renaissance conforte ou crée des partenariats avec des institutions culturelles pour construire des liens d'ouverture, de partage et de rayonnement (Nuits de Fourvière, Opéra National de Lyon, TNG, Biennale de la Danse, CNSMD de Lyon, GRAME).

Sa programmation repose sur une trentaine de spectacles et plus de 110 levers de rideau dont plusieurs spectacles proposés en série (4 à 12 représentations) accueillant plus de 22 000 spectateurs. Théâtre ouvert aux formes dédiées à la jeunesse, il programme aussi des formes de spectacle vivant à destination du jeune public (8 spectacles par exemple en 2016/2017).

Le théâtre mène enfin un travail d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) et plus largement en direction de publics divers, en lien avec les différentes structures et associations du territoire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 443 996 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Renaissance par une subvention "complément de prix" de 57 434 € TTC, (56 252,69 € HT), soit 3,97 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de la Ville d'Oullins (761 000 €), l'Etat (170 000 €) et la Région (180 000 €).

### **3° - Les scènes à rayonnement intercommunal**

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

#### **a) - Le Théâtre de Vénissieux**

Cet établissement, installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille, est géré en régie autonome personnalisée (nommée la Machinerie, cette régie regroupe le théâtre et Bizarre !, nouveau lieu dédié aux musiques actuelles). Il est dirigé par madame Françoise Pouzache.

Scène régionale, il est engagé dans une politique d'aide à la création par l'apport de moyens financiers et techniques à 3 ou 4 compagnies par saison, en particulier dans les domaines du théâtre, de la danse et de la musique. Ces résidences de compagnies leur permettent à la fois des expérimentations et un important travail avec les différents publics, que ce soit au travers d'ateliers ou au cours des spectacles déambulatoires dans l'espace public. Les actions culturelles menées en collaboration avec les structures du territoire et en direction des habitants créent des relations privilégiées entre le théâtre, les partenaires, les artistes et les habitants, avec un axe de participation des habitants.

Ouverte à toutes les disciplines, la programmation du théâtre propose environ 24 spectacles pour plus de 60 levers de rideau et près de 12 000 spectateurs, avec l'accueil d'environ 8 créations et 6 spectacles plus particulièrement dirigés vers le jeune public.

L'éducation artistique menée par le théâtre repose sur une vingtaine de projets en direction des scolaires, notamment en lien avec les artistes accueillis animant ateliers autour de spectacles programmés au théâtre.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 168 009 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Vénissieux par une subvention de 57 434 €, soit 4,9 % de son budget. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Ville de Vénissieux (784 000 €), la Région (113 000 €) et l'Etat (50 000 €).

#### **b) - Centre culturel communal Charlie Chaplin**

Cet établissement situé à Vaulx-en-Velin, géré en régie municipale, favorise la création artistique contemporaine en accueillant des compagnies en résidence et propose une programmation pluridisciplinaire, tout en mettant l'accent sur les arts du langage et les cultures urbaines.

Composée d'environ 45 spectacles donnés sur 75 représentations, ayant accueilli 12 285 spectateurs la saison passée, la programmation de la saison comprend 2 à 3 temps forts, constitués de spectacles se répondant autour d'un thème (ex : l'emploi et le chômage ; l'économie financière ; etc.) et accompagnés de différents parcours artistiques (impromptus, conférences, bals, déclinaison gastronomique, etc.). Il accueille également une partie des concerts du festival en biennale « À Vaulx Jazz ».

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 012 695 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention de 50 365 € soit 4,97 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx en Velin (792 330 €) et la Région (50 000 €).

**c) - Le Polaris**

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend notamment une médiathèque et un centre d'arts plastiques. Géré par une association et dirigé par madame Odile Groslon, il soutient la création artistique par l'accueil de 2 compagnies associées sur 3 ans (mise à disposition de locaux, plateaux et matériel et apport en coproduction). Sa programmation, présentant 3 ou 4 créations coproduites par saison, est pluridisciplinaire, privilégiant cependant les arts de la parole ; il présente également au public de façon régulière des petites formes, créations en cours donnant à voir au public le travail des artistes.

Comprenant plusieurs temps forts (le festival Lâcher d'oreilles, les rencontres Dites Ouïes, Les Nuits, etc.), la programmation permet ainsi d'accueillir plus de 80 compagnies pour un total d'une centaine de représentations. Le Polaris a accueilli plus de 11 700 spectateurs la saison passée.

Ce lieu mène également de nombreuses actions de médiation culturelle en lien avec les habitants et les différentes structures du territoire (école de musique, associations, écoles)

Sur un budget prévisionnel total d'environ 602 277 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention de 44 180 €, soit 7,33 % de son budget, en complément de la Ville de Corbas (482 000 €) et la Région (27 272 €).

**d) - Le Théâtre des Marronniers**

Installé dans la rue éponyme historiquement dédiée au théâtre à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association et dirigé par monsieur Yves Pignard.

Labellisé Scène découverte par la Ville, il constitue un lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies, en particulier par la mise à disposition de son plateau. Il axe sa programmation sur le théâtre et notamment le théâtre musical. Il accueille ainsi par saison environ 17 compagnies pour quelque 110 représentations. Il soutient également les projets personnels des élèves des cycles d'orientation professionnelle théâtre du Conservatoire de Lyon dans le cadre du festival Éclosions, ainsi que le travail des élèves de l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) par la lecture de leurs œuvres lors des Apéritives.

Outre des conférences, il mène aussi des actions culturelles en direction des scolaires (collégiens et lycéens (visites, ateliers, etc.)), des secteurs sociaux, des associations et des comités d'entreprises.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 218 206 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre des Marronniers par une subvention de 26 508 €, soit 12,1 % de son budget, en complément de la Ville de Lyon (50 000 €), l'Etat (20 000 €) et la Région (20 000 €).

**e) - Espace Albert Camus**

L'équipement géré en régie autonome personnalisée, situé à Bron, est une scène proposant une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, cirque, danse, etc.) constituée d'une cinquantaine de représentations données par une trentaine de compagnies. L'équipement, dont le conseiller artistique est Mourad Merzouki, par ailleurs directeur de Centre chorégraphique national (CCN) de Créteil-Val de Marne, entame un rapprochement avec le Centre chorégraphique Pôle Pik en vue, entre autres, d'accroître les capacités d'accueil des équipes artistes et de favoriser ainsi la création.

Il coproduit également le festival Kavel, et accueille en partie le festival biennal des arts numériques programmé par la Ville (Bron RVBn) ou bien encore la fête du livre de Bron.

Il mène un programme d'actions culturelles auprès de tous les publics, notamment des publics dits "éloignés" (stage de jonglage, ateliers d'écriture, ateliers de théâtre, conférences, projets d'exposition, etc.) ou bien en milieu scolaire. Il a accueilli environ 12 180 spectateurs la saison passée.

Sur un budget total prévisionnel d'environ 1 042 100 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'Espace Albert Camus par une subvention de 10 912 €, soit 1,05 % de son budget, en complément de la Ville de Bron (720 000 €) et l'État (7 200 €).

**4° - Les scènes de proximité**

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

**a) - Le Théâtre de l'Atrium**

Situé à Tassin la Demi Lune, cet établissement géré en régie municipale et dirigé par madame Emmanuelle Fournier propose une vingtaine de spectacles pour plus de trente représentations dans une programmation généraliste également constituée de conférences. Le lieu a accueilli 5 345 spectateurs sur la saison 2015-2016. Il met également ses salles à disposition de 2 compagnies par saison en vue de soutenir leur création et la présence d'artistes sur le territoire tassulinois.

Il mène aussi un travail de médiation (visites, ateliers) notamment en partenariat avec les équipements communaux, en direction des scolaires, de la maternelle à la terminale.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 585 643 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de l'Atrium par une subvention de 10 912 €, soit 1,86 % de son budget, la Ville de Tassin la Demi Lune apportant une subvention prévisionnelle de 503 630 € et la Région 2 500 €.

**b) - La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval**

Cet espace culturel, géré en régie municipale et dirigé par madame Mathilde Favier, présente environ 21 spectacles par saison pour quelque 40 représentations, dans le cadre d'une programmation présentant les différents arts de la scène (théâtre, danse, cirque, musiques du monde, chanson, humour). Accueillant des compagnies en résidence sur plusieurs saisons, il présente également des têtes d'affiche. La Mouche propose enfin un temps fort : le festival Paroles, paroles, qui se déroule hors-les-murs durant une semaine en présentant 6 spectacles dans des petites jauges (40 à 120 spectateurs) de différents lieux de la ville, en partenariat avec des structures diverses telles un EHPAD ou des entreprises privées. Il accueille enfin le Festival des Musiques de Beauregard. Le lieu a accueilli 5 328 spectateurs en 2015-2016.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 491 400 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - Théâtre de Saint Genis Laval par une subvention de 11 487 €, soit 2,33 % de son budget, la Ville de Saint Genis Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 440 179 € et la Région de 3 101 €.

**c) - Le Théâtre Jean Marais**

Implanté à Saint Fons, ce théâtre géré en régie autonome personnalisée et dirigé par madame Brigitte Pélissier propose une programmation pluridisciplinaire avec un accent fort sur le théâtre, avec 19 spectacles pour 36 représentations. Il soutient également la création en accueillant des compagnies en résidence voire par une aide en coproduction. En lien avec les structures sociales, scolaires et associatives, il est impliqué sur le territoire de la commune et propose des ateliers ou des spectacles hors-les-murs comme la Parade éléphantescue organisée avec la population. Il accueille enfin le Saint-Fons Jazz Festival. Le théâtre a accueilli 1 893 spectateurs en 2015-2016.

Sur un budget prévisionnel total de 397 938,36 €, il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne le Théâtre Jean Marais par une subvention de 10 912 €, soit 2,74 % de son budget, la Ville de Saint Fons apportant une subvention prévisionnelle de 354 188 €, l'État une subvention de 5 000 € et la Région de 3 688 €.

**d) - Le Théâtre de Givors**

Situé au centre de la ville de Givors, cet établissement, géré par la compagnie Drôle D'équipage dirigée par monsieur Yves Neff, propose une programmation dans les domaines des arts de la rue, du cirque, de la danse, de la marionnette, de la musique et du théâtre, autour de 14 spectacles pour 44 représentations accueillant environ 4 800 spectateurs par saison. Le théâtre organise depuis 2015 le festival Les Hommes forts dédié aux arts de la rue, donnant à voir sur le territoire plus de 12 compagnies sur 2 jours de représentations.

Le lieu soutient également la création par l'accueil de plusieurs équipes artistiques et des apports en coproduction ; le projet d'aménagement d'un nouveau lieu de résidence mitoyen au théâtre permettra de développer cet axe.

Il mène enfin des actions de médiation culturelle (rencontres, visites, ateliers, en particulier en direction des scolaires).

Sur un budget prévisionnel total d'environ 453 596 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Théâtre de Givors par une subvention de 11 487 €, soit 2,5 % de son budget, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 227 000 €, la Région de 65 150 € et l'État de 78 709 €.

**e) - Le Sémaphore**

Ce théâtre situé à Irigny, géré en régie municipale et dirigé par monsieur Noël Rozenac, offre une programmation pluridisciplinaire mettant l'accent sur les arts du mouvement avec notamment l'accueil de la Biennale de la danse ou encore les éditions d'un festival dédié au cirque. Il propose une trentaine de spectacles (tout public et jeune public) pour environ 50 représentations et accueille des artistes en résidence pour 2 à 3 saisons. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais (ex : partenariat avec le théâtre Melchior de Charly). Le sémaphore a accueilli 10 623 spectateurs en 2015-2016.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 997 703 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention de 9 720 €, soit 0,97 % de son budget, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 795 000 €.

**f) - Le Théâtre de Pierre Bénite**

Ce théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du peuple, géré sous la forme d'une régie municipale et dirigé par madame Magali Dubié, est un équipement culturel de proximité de Pierre Bénite. En partenariat avec les autres équipements de la Commune et des territoires voisins, sa programmation allie une exigence de qualité, et des missions au service de tous les publics avec une quinzaine de spectacles, des conférences d'histoire de l'art, des cafés culturels et la diffusion de documentaires. Il a accueilli 4 184 spectateurs en 2015-2016.

Sur un budget total d'environ 379 665 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Pierre Bénite par une subvention de 5 302 €, soit 1,4 % de son budget, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre Bénite à hauteur de 322 315 € et de celle de la Région pour 10 000 €.

**5° - Soutien aux collectifs artistiques et autres structures**

Ces acteurs concourent au rayonnement de la Métropole, tout en développant des relations de proximité avec les habitants, propices à valoriser les capacités.

**a) - Spirito**

L'association Spirito est un chœur de chambre basé à Lyon, qui s'est fixé pour but de servir le répertoire vocal avec la plus grande exigence tout en l'inscrivant dans notre temps. Spirito qui est né de la fusion entre deux ensembles professionnels (les Chœurs et Solistes de Lyon et le Chœur Britten) est désormais dirigé sur le plan artistique et musical par Nicole Corti après le départ en retraite de Bernard Têtu. Les grandes orientations du projet artistique reposent sur une vision renouvelée du concert et l'ouverture au public le plus large. Se produisant aussi bien dans la Métropole qu'en France et à l'international, le chœur propose un répertoire diversifié, de Bach aux compositeurs d'aujourd'hui, et fait se côtoyer œuvres nouvelles ou méconnues et chefs-d'œuvre reconnus. Spirito invite également sur la saison 2017-2018 de manière privilégiée une grande figure de la scène internationale, le compositeur, cinéaste et "créateur de mouvement" Thierry De Mey. Il contribue aussi à favoriser la filière voix par des partenariats avec plusieurs structures métropolitaines. De plus, Spirito s'attache à la transmission des savoirs à travers le Jeune Chœur symphonique. Lieu d'échanges et d'insertion professionnelle, cette structure forme et accompagne les jeunes musiciens se destinant aux carrières de chanteur et de chef. Grâce à son ouverture et à la diversité de ses déclinaisons, Spirito mène un projet artistique et culturel adapté à la pluralité des publics à travers le nouveau territoire métropolitain et régional. Le chœur met ainsi en œuvre des actions de médiation spécifique avec différents publics de la Métropole. Son activité annuelle se traduit par 50 à 60 concerts et spectacles par an, touchant plus de 25 000 à 30 000 spectateurs, 8 types d'actions pédagogiques et culturelles (ateliers et enseignement vocal en milieu scolaire, académie de direction de chœur, stages, ateliers en milieu carcéral, répétitions publiques, etc.) correspondant à plus de 540 heures de formation par an et près de 1 000 participants enfants et adultes).

Sur un budget total de 1 107 902 € (prévisionnel 2017), il est proposé que la Métropole soutienne l'association Spirito par une subvention de 58 760 €, soit 5,3 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'État (221 613 €), la Région (160 000 €) et la Ville de Lyon (95 000 €).

**b) - Les Petits chanteurs de Lyon**

L'association les Petits chanteurs de Lyon, sous la direction de monsieur Thibaut Louppe, comprend la pré-Maîtrise, la Maîtrise (40 chanteurs collégiens) et la Schola (40 collégiennes) ainsi que l'ensemble vocal post-bac (16 chanteurs) rebaptisé Elevatio, se produisant distinctement et ensemble. Les chanteurs sont élèves de l'établissement scolaire Sainte Marie. Le directeur, assisté par monsieur Quentin Guillard pour les liturgies et le chant grégorien et de 11 professeurs, forme les enfants au chant sacré et profane savant, favorisant une interdisciplinarité avec l'enseignement général, notamment de langue. Ce patrimoine culturel est diffusé tant sur

le territoire métropolitain qu'en France et à l'étranger, avec le souci de concerner tous les publics, dont ceux dits éloignés culturellement ou socio-géographiquement. La Maîtrise et la Schola proposent près de 30 concerts par an (dont 25 sur la Métropole), et assurent en outre l'accompagnement liturgique de la Primatiale de Saint Jean. Elevatio et l'ensemble vocal se produisent aussi régulièrement en public, parfois en partenariat avec le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon, Spirito et l'Auditorium.

Sur un budget total de 259 950 € (prévisionnel 2017), il est proposé que la Métropole soutienne Les Petits chanteurs de Lyon par une subvention de 28 200 € comme contribution aux frais de formation des chanteurs, soit 10,84 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'État (20 000 €), de la Ville de Lyon (15 000 €) et du Diocèse (85 000 €).

### **c) - Culture pour tous**

Créée en 2001, Culture pour tous est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, qui a pour but de lutter contre l'exclusion et les discriminations en favorisant la participation à la vie culturelle et sportive de tous. Elle s'adresse en particulier à des personnes rencontrant des difficultés sociales et économiques. Elle développe aussi de nouveaux projets, notamment Choreia, pour favoriser la participation du plus grand nombre. L'association permet de :

- participer : 290 institutions culturelles et sportives alimentent quotidiennement la billetterie solidaire en ligne sur le site internet, avec des informations et des invitations gratuites. Cette billetterie est utilisée par des professionnels du domaine social qui en font bénéficier les personnes en difficulté accueillies dans leurs services. Ce sont ainsi 760 structures sociales partenaires qui ont réservé 160 000 réservations depuis la création de l'association,

- s'exprimer : le site internet permet également à tous de s'exprimer sur ses pratiques culturelles et sportives, de donner son avis sur les programmations des institutions. Ces critiques, avis et témoignages permettent aux institutions culturelles de mieux comprendre comment leur travail est perçu. Tout au long de l'année, Culture pour tous organise également des formations et rencontres.

L'impact social de l'action est fort avec près de 16 000 personnes en difficulté concernées par an, à terme 15 jeunes en service civique, pour partie issus de quartiers de la politique de la ville, accueillis et accompagnés, de personnel en insertion sur les 4 salariés. Le conseil d'administration est fortement impliqué (mise à disposition de bureaux par la Ville de Vaulx-en-Velin).

Sur un budget total de 203 160 € (prévisionnel 2017), il est proposé que la Métropole soutienne l'association Culture pour tous par une subvention de 10 000 €, soit 4,92 % de son budget. Les autres financements attendus proviennent de l'État (21 500 €), la Région (26 800 €), la Ville de Lyon (23 000 €), les Villes de Saint Priest et de Vaulx en Velin (2000 €) et le Département du Rhône (7000 €).

### **Synthèse des propositions de subventions pour l'année 2017**

| Structures  | Montant 2016 (en €) | Montant 2017 (en €) |
|---|---------------------|---------------------|
| Opéra national de Lyon (subvention complément prix)     | 3 009 681 (TTC)     | 2 919 391 (TTC)     |
| Théâtre national populaire (subvention complément prix) | 485 000 (TTC)       | 455 900 (TTC)       |
| Maison de la danse (subvention complément prix)         | 349 200 (TTC)       | 328 248 (TTC)       |
| Les Célestins - Théâtre de Lyon                         | 291 000             | 273 540             |

| Structures   | Montant 2016 (en €) | Montant 2017 (en €) |
|--|---------------------|---------------------|
| Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix) | 89 300 (TTC)        | 83 942 (TTC)        |
| Centre chorégraphique de Rillieux la Pape                | 20 000              | 18 800              |
| Théâtre de la Croix Rousse (subvention complément prix)  | 84 600 (TTC)        | 79 524 (TTC)        |
| Le Toboggan  | 61 100              | 57 434              |
| La Renaissance (subvention complément prix)              | 61 100 (TTC)        | 57 434 (TTC)        |
| Théâtre de Vénissieux                                    | 61 100              | 57 434              |
| Centre culturel communal Charlie Chaplin                 | 53 580              | 50 365              |
| Le Polaris   | 47 000              | 44 180              |
| Théâtre des Marronniers                                  | 28 200              | 26 508              |
| Espace Albert Camus                                      | 11 609              | 10 912              |
| L'Atrium   | 11 609              | 10 912              |
| La Mouche  | 12 220              | 11 487              |
| Théâtre Jean Marais                                      | 11 609              | 10 912              |
| Théâtre de Givors  | 12 220              | 11 487              |
| Le Sémaphore   | 10 340              | 9 720               |
| Théâtre de Pierre Bénite                                 | 5 640               | 5 302               |
| Spirito  | 62 510              | 58 760              |
| Les Petits chanteurs de Lyon                             | 30 000              | 28 200              |
| Culture pour tous  | 10 000              | 10 000              |
| <b>Total</b>   | <b>4 818 618</b>    | <b>4 620 392</b>    |

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels et collectifs artistiques précités, pour un montant global de 4 620 392 €, au titre de l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux structures et collectifs artistiques cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-dessus, pour un montant global de 4 620 392 € pour l'année 2017,

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire de Villeurbanne, la Maison de la danse, Les Célestins Théâtre de Lyon, le Théâtre nouvelle génération, le Théâtre de la Croix-Rousse, Le Toboggan, La Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, Le Polaris, le Théâtre des Marronniers, Spirito, Les Petits chanteurs de Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P33O4750A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 3 978 892 €, et compte 657341 - fonction 311 à hauteur de 544 540 €, et opération n° 0P33O3589A - compte 6574 - fonction 311 à hauteur de 96 960 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**